

L'EPSM des Flandres recrute

- COORDINATEUR (H/F) -

CLSM Ville de Dunkerque - Communauté urbaine de Dunkerque
Poste à pourvoir dès que possible

Le Conseil Local de Santé Mentale, co-porté par la Ville et la Communauté urbaine de Dunkerque, en partenariat avec l'EPSM des Flandres et l'ARS, a pour vocation d'assurer, dans une dimension participative, la coordination et la réflexion sur les questions de santé mentale.

Contact

Salamata BA
Directrice des Ressources
Humaines
03 20 43 47 17

-

Renseignements

Cadre Supérieur Socio-éducatif
Mme Barbara COEVOET
03 28 43 47 80

Coordinatrice PTSM des Flandres
Coordinatrice Parcours Santé
Mentale territoire littoral
Clémentine COZ
06 33 84 06 87

-

Candidature à adresser à :

Secrétariat DRH
790 route de Locre
BP139
59270 BAILLEUL cedex
Secretariat.DRH@epsm-fl.fr

Description du contexte / environnement du poste

Pôle : Administration Générale

Direction : Secrétariat Général

Lieu d'affectation : EPSM des Flandres, 790 route de Locre, 59270 Bailleul.

Relations hiérarchiques et fonctionnelles : Sous l'autorité de Morgane BOYTHIAS

Temps de travail : 100%, Temps plein, possibilité de travail le soir et le week-end lors d'événements ou réunions

Conditions et modalités d'exercice : Déplacements sur le territoire CUD

Niveau d'emploi : poste de niveau A

Missions générales

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est une instance de concertation et de coordination entre les élus du territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les équipes de soins primaires, les communautés professionnelles territoriales de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers (notamment constitués en associations), les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police...), l'ARS et le préfet de département (ou son représentant).

Créé en 2015 sur le territoire de la ville de Dunkerque, il s'articule autour de 4 axes principaux que sont :

- La déstigmatisation des troubles psychiques ainsi que des ressources sanitaires, médico-sociales et sociales
- Le repérage précoce de la souffrance psychique
- L'accès et le maintien dans le logement
- La participation et la facilitation

Il est aujourd'hui reconnu comme un vrai outil au service du territoire et de ses habitants. Aussi, au regard des attentes de différents acteurs, et des problématiques rencontrées, il est envisagé d'élargir le CLSM Ville à l'échelle de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Dans ce cadre, un accent particulier sera porté sur les jeunes et adolescents afin de permettre une prise en charge préventive et/ou précoce, ainsi que sur les populations définies comme prioritaires dans le cadre d'un diagnostic de territoire à réaliser.

Description des activités

Sous l'impulsion du Directeur de l'EPSM, du Directeur cohésion sociale/santé/solidarité mutualisé ville / Communauté urbaine de Dunkerque, et en lien étroit avec le Chef de service santé/alimentation, vous assurez, sur un mode partenarial, le pilotage et la contractualisation des projets pour la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de santé mentale.

A ce titre, vos principales missions sont :

Mettre en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement territorial

- Conduire, en lien avec l'élue de référence, et la direction de l'EPSM, la définition partenariale de la stratégie relative à la promotion de la santé mentale et animer sa déclinaison opérationnelle telle que prévue au Contrat Local de Santé.
- Piloter techniquement la réalisation d'un diagnostic de la santé mentale affiné à l'échelle de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) en collectant et analysant des données pertinentes : identifier les besoins de la population en matière de santé mentale, analyser les ressources et l'offre de soins, identifier les publics les plus en souffrance
- Organiser l'évolution du Conseil Local de Santé Mentale ville de DK vers l'échelle globale de la CUD et conduire la stratégie pour sa mise en place : préciser les conditions de faisabilité, co-définir la feuille de route et son phasage.
- Mettre au travail la complémentarité avec le conseil de santé mentale/étudiants en cours de création à l'Université Littoral Côte d'Opale (ULCO) et autres actions dont celles du contrat Local de Santé (CLS).

Animer ou construire un partenariat interne ou externe nécessaire à la mise en œuvre de politiques d'actions ou projets

- Animer les différentes instances partenariales (groupes de travail, comité de pilotage, conférence des élus...) autour du diagnostic partagé et de la co-définition de la feuille de route (enjeux, axes de travail, objectifs, plan d'actions)
- Participer et contribuer à d'autres démarches conduites par les partenaires du CLSM (ex. référents santé mentale de l'Education nationale, etc.),
- Animer et coordonner des démarches partenariales autour des axes actuels suivants :
 - > favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation, de formations et d'éducation à la santé mentale : co élaboration du programme des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM), formation premiers secours en santé mentale, etc.
 - > Contribuer à la destigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.
 - > contribuer à la meilleure prise en charge partenariale et/ou à une meilleure prévention/santé mentale pour les publics en errance sur l'espace public (ex. : suivi de l'action menée dans le cadre du partenariat entre la Ville de Dunkerque/CCAS, l'équipe mobile psychiatrie précarité, la CAO, etc.) ...
 - > Entretenir et développer les dynamiques permettant l'interconnaissance des différents partenaires : « petits dej. de la santé mentale » favorisant la rencontre entre acteurs avec des visites de site, des partages d'expériences, etc.

Assurer la veille juridique liée à son activité

- Assurer une veille sur les évolutions législatives, réglementaires et sur les innovations dans le domaine de la santé mentale
- Participer au réseau des coordonnateurs de CLSM, animé à l'échelle régionale par l'ARS, voire à l'échelle nationale
- Participer à d'autres temps de rencontre et de réflexion : Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), rencontres organisées par le CCOMS (Centre collaborateur de l'organisation mondiale pour la santé), colloques, etc.

Mobiliser les outils adéquats de conduite et suivi de projets

- Mettre en œuvre des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs,
- Aider à la décision (note stratégique, etc.)
- Mettre en œuvre les processus d'information et de communication au sein des réseaux d'acteurs
- Collaborer à la rédaction des contenus scientifiques ou administratifs (guides méthodologiques, rapports techniques, etc.)

- Mobiliser et coordonner des experts pour la rédaction de référentiels diagnostics ou opérationnels entre institutions publiques en matière de santé mentale.
- Instruire les demandes de subvention faites par des associations dans le champ de la santé mentale
- Elaborer les bilans et rapports annuels et élaborer les dossiers de demande de subvention (ARS...)
- Suivre les conventions Ville-EPDM et Ville-EMPP, les faire évoluer le cas échéant
- Suivre les courriers liés à cette politique locale en lien avec l'élu de référence

Organiser et animer la relation avec les habitants

- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants et codévelopper des dispositifs d'écoute et de concertation
- Concevoir et développer des supports d'information

Caractéristiques particulières

Contraintes spécifiques :

- Travail à temps plein avec possibilité ponctuelle de travail le soir et le week-end lors de d'évènements, de réunions, d'assemblées générales
- Déplacements sur l'ensemble du territoire couvert par les EPCI.

Responsables fonctionnels / Liens privilégiés

N+2 : M. Franck BRIDOUX

N+1 : Mme Morgane BOYTHIAS

Relations fonctionnelles : EPCI, Direction fonctionnelle de l'EPDM

Profil recherché :

- Bac +3 à +5 ou agent de catégorie A ;
- Poste pouvant convenir à un professionnel de la santé mentale, un ingénieur sanitaire, ou encore un psychologue ou un travailleur social
- Formation qualifiante en santé publique (DU/DESS) fortement recommandée ou un niveau Master 2 avec des connaissances ou expériences en termes de conduite et d'animation de projets complexes impliquant une grande diversité d'acteurs.

Compétences requises

Savoirs :

- Connaissances et expérience dans le champ de la santé mentale, le champ de la santé et/ou de l'environnement de la santé (santé communautaire, établissement public de santé mentale) ;
- Connaissance du dispositif des CLSM et de ses actions (santé mentale, politiques de santé publique, organisation sanitaire, médico-sociale et sociale, dispositifs concourant à l'inclusion sociale, acteurs locaux ; territoires de proximité, enjeux de coordinations de proximité...);
- Connaissance et expérience en animation de projets partenariaux ;
- Connaissance de l'environnement des collectivités locales ;
- Maîtrise des outils informatiques ;
- Permis B.

Savoir-faire :

- Capacité d'analyse, de synthèse et maîtrise des écrits professionnels
- Compétences en gestion de projets complexes
- Capacités à fédérer et rassembler
- Capacités à mettre en œuvre et à animer des dispositifs dynamiques et des actions pluri partenariales
- Promouvoir le travail en réseau
- Veiller à l'équité et l'éthique
- Développement des techniques de communication et d'information
- Esprit de synthèse